



76ÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

SIXIÈME COMMISSION

DÉBAT GÉNÉRAL DE LA 6ÈME COMMISSION

POINT 111 DE L'ORDRE DU JOUR :

« MESURES VISANT À ÉLIMINER LE TERRORISME INTERNATIONAL »

DÉCLARATION DE

**S.E.M. LÉON KACOU ADOM
AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT
DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

A vérifier au prononcé

New York, le 06 octobre 2021

Madame la Présidente,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous adresser mes chaleureuses félicitations, pour votre élection à la présidence de la 6ème Commission et vous assurer du plein soutien de la Côte d'Ivoire dans la conduite de nos travaux. J'adresse également mes félicitations aux membres de votre bureau.

Je remercie le Secrétaire général pour la qualité de son rapport sur « les mesures visant à éliminer le terrorisme international ».

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par la République Islamique d'Iran au nom du Mouvement des Non-Alignés et par la République du Ghana pour le compte du Groupe Africain.

Elle voudrait, à titre national, faire les observations ci-après.

Madame la Présidente,

Le terrorisme constitue l'une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationales. Le continent africain, qui n'est pas épargné par ce fléau, a vu s'intensifier ces dernières années, principalement dans sa partie occidentale et au Sahel, des attaques terroristes meurtrières contre les civils et les forces de sécurité locales et internationales y compris les casques bleus. La Côte d'Ivoire n'y a pas échappé.

Après l'attentat barbare perpétré le 13 mars 2016 à Grand-Bassam, le territoire ivoirien, dans sa partie septentrionale frontalière du Burkina Faso et du Mali est sans cesse la cible d'attaques terroristes.

Face à cette situation sécuritaire préoccupante, les autorités ivoiriennes ont pris des mesures au triple plan national, sous régional et international.

Sur le plan national, le Gouvernement ivoirien a procédé à une adaptation de son cadre juridique, avec le vote le 7 juillet 2015, de la loi portant répression du terrorisme, complétée par celle du 14 novembre 2016 sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

En mai 2018, la Côte d'Ivoire a intégré dans son dispositif législatif portant sur la répression du terrorisme, des dispositions traitant des questions liées au financement et à l'organisation de voyages de terroristes, conformément à la Résolution 2253 (2015) du Conseil de sécurité des Nations unies.

Dans la même veine, au cours de cette année, une académie internationale de lutte contre le terrorisme a été ouverte à Jacqueville, à quelques kilomètres d'Abidjan, en coopération avec la France. Cette Institution vise à contribuer au renforcement des capacités des acteurs nationaux et internationaux engagés dans la lutte contre le terrorisme.

Au niveau sous régional et régional, mon pays a adhéré aux mécanismes de lutte contre le terrorisme tant au sein de la CEDEAO que de l'Union Africaine. Il en est ainsi de « l'Initiative d'Accra », lancée en 2017 qui regroupe la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Benin, le Togo, le Burkina Faso et le Mali. Elle a pour objectif de promouvoir l'échange d'information ainsi que la coopération dans la conduite d'opérations militaires transfrontalières.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire qui est partie aux 19 instruments internationaux élaborés par la Communauté internationale pour prévenir les actes terroristes, est fortement engagée dans la mise en œuvre des résolutions pertinentes des Nations Unies en la matière.

A cet égard, mon pays vient de signer, le 03 juin 2021, un Mémoire d'Entente avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme CT-Travel. Ce programme va permettre de prévenir et de détecter les infractions terroristes par l'utilisation des renseignements préalables concernant les voyageurs et les dossiers passagers.

Madame la Présidente,

Comme en témoignent les attaques récentes et récurrentes des terroristes, le combat contre ce fléau est loin d'être gagné.

Aussi ma délégation voudrait-elle plaider pour le renforcement de la solidarité et de la coopération internationale en vue de soutenir les efforts des pays africains pour relever les défis de la paix, de la sécurité et du développement durable, gage de l'éradication de terrains fertiles pour l'expansion du terrorisme.

Je vous remercie.